

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **AGRI-001-12814/22/BM**

### **■ Demande de financement auprès de l'ADEME d'actions en faveur de l'adaptation de l'agriculture du territoire au changement climatique**

**34813**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'accélération du changement climatique et ses effets sur l'environnement font consensus au sein de la communauté scientifique. Des rapports dont celui du GIEC mettent en avant les impacts directs et indirects sur l'agriculture tels que la baisse des rendements, la multiplication des ravageurs, la raréfaction de la ressource en eau, l'accès aux engrais incertain...etc qui perturberont les échanges internationaux et approvisionnements en denrées alimentaires. Ainsi, certains Etats risquent de privilégier leur propre sécurité alimentaire en cas de crise, comme l'Inde en mai 2022 qui a décidé de cesser les exportations de blé.

Le territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence comprend environ 60 000 hectares de terres agricoles sur lesquelles travaillent 13 000 personnes au sein de 2355 exploitations. Ces exploitations, déjà menacées par la déprise agricole, subissent déjà les premiers effets du changement climatique avec des épisodes de plus en plus fréquents de gels tardifs, de sécheresse, pluies diluviennes, grêle...Ainsi en 2021, le gel tardif a causé la perte quasi complète de la production d'abricots ; en 2022, la sécheresse entrainera en PACA une baisse à minima de moitié de la récolte des olives et amandes. Les différentes études prévoient un accroissement des impacts du changement climatique, notamment au sein des régions sous climat méditerranéen. Aussi, l'adaptation de l'agriculture du territoire au changement climatique constitue un enjeu majeur pour assurer son maintien, celui de la souveraineté alimentaire et l'ambition métropolitaine de remise en culture des terres en friches ou sous valorisées. Or, à ce jour, il n'existe pas d'étude précise et systémique à l'échelle du territoire métropolitain qui permette de connaître les risques et impacts du changement climatique sur l'agriculture et qui récence les pratiques et cultures adaptées. Seules des actions sur certains types de cultures sont entreprises par les agriculteurs et organismes associés mais cela reste sectorisé. Pour autant, des agriculteurs et porteurs de projets sont dans l'attente d'informations précises et de conseils.

C'est pour ces raisons que dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture locale déclinée dans le Projet alimentaire territorial (PAT), la Métropole engage des actions en faveur de l'accompagnement de l'agriculture au changement climatique.

Pour cela un apprenti a été recruté en septembre 2022 afin de suivre la réalisation et la diffusion d'une étude à visée opérationnelle. Elle doit offrir une connaissance qui permette de contribuer à la définition des orientations de la politique agricole et alimentaire du territoire et à l'adaptation des acteurs du monde agricole dont en premier lieu les agriculteurs au changement climatique. Ce qui nécessitera une large diffusion. Son contenu est décliné en trois axes.

Le premier serait consacré à l'élaboration d'un diagnostic des impacts du changement climatique sur l'agriculture du territoire et les adaptations possibles. L'objectif est de connaître précisément les effets négatifs et bénéfiques du changement climatique par terroir et pour chaque grand type de culture à diverses échéances en fonction de l'état des connaissances. Le but est également d'obtenir un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, pour obtenir des solutions concrètes et utilisables directement par les agriculteurs.

Le deuxième axe serait dédié à la réalisation d'un inventaire des cultures adaptées au changement climatique. Il est tout d'abord prévu de réaliser un inventaire des cultures adaptées au climat et au territoire d'ici 2030 et 2050 en s'inspirant des cultures pratiquées sous le climat qui sera celui du territoire et des expérimentations en cours. Puis il s'agira d'approfondir l'étude de certaines cultures qui auront un avantage économique et alimentaire. Le but est d'obtenir les données culturelles et économiques pour maintenir la capacité productive et nourricière du territoire. Des fiches techniques (itinéraire technique, coût, rendement...) seront réalisées à destination de porteurs de projets, décideurs ou agriculteurs souhaitant se diversifier ou changer de culture.

Le dernier axe sera dédié à l'étude des impacts du changement climatique sur la souveraineté alimentaire du territoire et les adaptations possibles. L'objectif est de connaître la capacité de l'agriculture à nourrir la population au regard des aléas climatiques et besoins alimentaires projetés à 2030 et 2050. Un état des lieux préalable de la capacité alimentaire du territoire sera réalisé. Ce diagnostic doit faire ressortir les fragilités et points forts du territoire ; il sera assorti de scénarios.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 145 000 euros, il comprend le coût de l'étude et de sa diffusion ainsi que la charge salariale afférente de l'apprenti.

L'adaptation de l'agriculture et de l'alimentation au changement climatique étant une des thématiques portées par l'ADEME, il est proposé de solliciter la contribution financière de cet organisme à cette action métropolitaine.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ADEME (dispositif d'aides aux actions en faveur de la transition écologique)	70%	101 500 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	30%	43 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>145 000 €</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV 001-7974/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation de la stratégie du Projet alimentaire territorial ;
- La délibération TMC-001-11142/21/CM approuvant le Plan Air Climat Energie Métropolitain.

## Où le rapport ci-dessus

### Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

#### Considérant

- Que la préservation de l'agriculture du territoire et de sa capacité productive nourricière est un impératif stratégique pour soutenir la souveraineté alimentaire du territoire ;
- Que le changement climatique aura des impacts croissants sur l'agriculture du territoire et ses rendements ;
- Que la Métropole dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture locale déclinée dans le Projet alimentaire territorial (PAT) engage des actions pour accompagner l'agriculture à s'adapter au changement climatique ;
- Que l'ADEME est susceptible d'aider financièrement la Métropole à porter cette démarche.

#### Délibère

##### Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour ses actions en faveur de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

##### Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous politique G710- chapitre 011- fonction 6312- compte 617- sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole pour l'exercice 2023 et suivants.

Les recettes seront constatées au budget principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous politique G710 – Chapitre 13– Fonction 6312.-compte 1311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE